

Mettre fin à la violence contre les enfants est possible et présente un intérêt économique



Alliance Mondiale Pionnière

Pour Mettre fin à la Violence Contre les Enfants

**Il nous reste
moins de
5 ans pour
honorier
notre
engagement
à éliminer
la violence
envers les
enfants d'ici
2030 !**



La violence contre les enfants reste largement répandue, et touche plus d'un milliard d'enfants chaque année.

Le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre l'objectif de développement durable fixé pour 2030.



Mission

L'Alliance mondiale pionnière **réunit les pays ainsi que toutes les parties prenantes concernées, déterminées à intensifier les efforts pour éliminer toutes les formes de violence envers les enfants d'ici 2030 et au-delà**, conformément aux ODD et aux normes relatives aux droits de l'enfant.

L'Alliance mondiale pionnière offre une **plateforme permettant aux partenaires de partager des informations, des bonnes pratiques et des leçons tirées, ainsi que de collaborer et de démontrer les progrès réalisés**.

Pourquoi une alliance mondiale ?

Malgré les progrès et les efforts réalisés à ce jour, la violence contre les enfants reste très répandue, avec au moins un milliard d'enfants exposés à différentes formes de violence chaque année. Le monde n'est pas en passe d'atteindre l'objectif d'éliminer la violence contre les enfants d'ici 2030, tel que stipulé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La violence contre les enfants ainsi que ses causes transcendent l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Compte tenu de la dimension intersectorielle et transnationale de la violence envers les enfants, ainsi que de son intersection avec la violence basée sur le genre, il est urgent d'agir collectivement, de manière plus efficace et rapide. Il importe d'investir sans délai dans la protection et le bien-être des enfants, en raison des graves conséquences humaines et économiques de la violence.



Bref aperçu de l'Alliance mondiale pionnière

L'Alliance mondiale a été officiellement lancée à **Bogota, en Colombie, le 8 novembre 2024**, lors de la première conférence ministérielle mondiale sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Cette Alliance connaît une expansion rapide. 47 pays y ont déjà adhéré. Sous la direction politique de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants (SRSG-VAC), l'Alliance mondiale des pionniers a été créée grâce à une large mobilisation et à un processus participatif, qui ont défini l'orientation et la structure futures de l'Alliance. Elle vise à : renforcer l'appropriation par les États membres ; renforcer l'engagement des pays ; établir des liens plus étroits avec les réalités locales grâce à une approche ascendante ; favoriser l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques ; renforcer la responsabilité mutuelle entre pairs ; et garantir des partenariats et une coopération adaptés aux contextes spécifiques.

L'Alliance mondiale pionnière rassemble tous les acteurs engagés à mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants, en adoptant une approche intersectorielle et multipartite. Cela inclut les **États, les organisations régionales et sous-régionales, la famille onusienne, les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles, le secteur privé, les partenaires au développement, les experts, le monde académique, les médias, les communautés locales, les survivants, les enfants et les jeunes.**



Pays Pionniers: Angola, Arménie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Guinée, Honduras, Islande, Indonésie, Irak, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Pérou, Roumanie, Sierra Leone, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Tanzanie, Timor-Leste, Turquie, Ouganda, Émirats arabes unis, Ouzbékistan, Zambie et Zimbabwe.

Principes directeurs

- **Une forte appropriation nationale grâce à la participation** volontaire et active des États membres, ainsi qu'une large gamme de parties prenantes engagées à prendre des mesures audacieuses et rapides pour prévenir et répondre à toutes les formes de violence contre les enfants.
- **Un engagement politique de haut niveau, traduit par des investissements durables dans des services** intégrés de protection de l'enfance, qui sont inclusifs et facilement accessibles à tous les enfants et à leurs soignants.
- **Un engagement et une coordination multipartites** - Grâce à une approche inclusive, les pays pionniers adoptent des feuilles de route pour accélérer les progrès et garantir un suivi approprié.
- **Un soutien collectif, spécifique au contexte et axé sur la demande**, mobilisant un appui technique et financier pour les priorités définies par les pays, suivant une approche ascendante.
- **Un apprentissage et soutien entre pairs** - L'Alliance mondiale est une plateforme puissante pour le partage des connaissances et des bonnes pratiques, ainsi que pour le renforcement de la collaboration régionale et interrégionale, et de la coopération et des partenariats adaptés aux contextes spécifiques.
- **Une responsabilité mutuelle entre pairs**, permettant de suivre les progrès, de réorienter les actions ou de fournir un soutien si nécessaire.
- **Un engagement systématique des enfants à travers l'information, la consultation et leur implication** dans les processus de prise de décision.

Opportunités et avantages : Pourquoi devenir un pays pionnier?

L'alliance mondiale pionnière offre aux États membres de nombreuses opportunités de renforcer, accélérer et démontrer leurs efforts visant à mettre fin à la violence contre les enfants :

- Un **engagement de haut niveau** pour que la protection et le bien-être des enfants soient une priorité de l'agenda politique ;
- Un soutien à la mise en œuvre des **engagements et de l'appel à l'action** de la conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants ;
- Renforcer les **mécanismes de coordination** ainsi que les **systèmes de gestion de l'information** ;
- Renforcer l'**engagement avec les organisations de la société civile**, la communauté et les enfants ;
- Accéder aux **bonnes pratiques, aux connaissances et à l'expertise** ;
- Un soutien technique pour la préparation de **consultations/ateliers multipartites**, visant à concevoir la feuille de **route** ;
- Un soutien et une orientation pour **définir le contenu et le coût des services intégrés** ;
- Un soutien et une orientation pour **l'évaluation du coût de la violence à l'égard des enfants (VAC) et le retour sur investissement** dans la prévention de la violence ;
- Des conseils pour la préparation des **rapports d'avancement** ;
- Mobiliser des **ressources pour mettre en œuvre la feuille de route** ;
- Renforcer les **partenariats et les réseaux** ;
- Soutenir le **renforcement des capacités, l'apprentissage par les pairs et les communautés de pratique** ;
- Contribuer à la **plateforme de partage des connaissances** ;
- Présenter les **progrès et les interventions réussies** lors d'événements régionaux et internationaux, en utilisant l'Alliance comme plateforme.



Structure et piliers

Le Groupe de coordination pionnière (PCG)

Le **Groupe de coordination pionnière (PCG)** est l'organe de gouvernance principal de l'Alliance mondiale, garantissant une forte appropriation par les pays pionniers. Il est composé de représentants des groupes de parties prenantes de l'**Alliance des pays pionniers** (pays pionniers, Nations Unies, organisations régionales, société civile, organisations confessionnelles et de survivants, partenaires de développement, secteur privé, entre autres). Des experts thématiques, des alliances et réseaux pertinents, ainsi que des institutions académiques, seront également invités à participer en fonction des priorités thématiques identifiées par le PCG. Le PCG est dirigé par un président (Gouvernement XX) et un vice-président (Gouvernement XX) sur une base rotative. La nomination du président et du vice-président est approuvée par l'ensemble du groupe des pays pionniers pour une durée de deux ans. Le PCG définit la stratégie globale de l'Alliance mondiale. Il se réunit régulièrement pour fixer des objectifs, approuver les plans d'action annuels de l'Alliance mondiale pionnière et suivre les progrès en collaboration avec le Groupe de soutien principal. Il peut également décider des modifications de la structure opérationnelle si nécessaire.

Les membres du PCG comprennent des représentants de:

- **Des pays pionniers**
- **Des agences et entités des onusiennes**
- **Des institutions financières internationales et régionales**
- **Des organisations régionales**
- **Des organisations de la société civile, y compris des organisations confessionnelles et des organisations dirigées par des survivants**
- **Des réseaux dirigés par des enfants et des jeunes**
- **Des partenaires de développement**
- **Du secteur privé**
- **Du monde universitaire**
- **Et d'autres alliances et réseaux pertinents faisant progresser la protection des enfants et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.**

Le groupe de soutien principal (CSG)

Le Groupe de soutien principal, composé d'une représentation réduite du Groupe de coordination des pays pionniers, agit en tant qu'exécutif. Ce groupe facilite l'implication et le soutien complets des parties prenantes pertinentes. Il soumet des plans d'action annuels pour l'Alliance mondiale des pays pionniers au PCG pour approbation; soutient les groupes thématiques créés pour travailler sur une ou plusieurs priorités de l'Alliance ; et examine ainsi qu'approuve les feuilles de route nationales et les rapports d'avancement annuels.

Le CSG est dirigé par un président (SRSG VAC). Ses membres seront approuvés par le PCG et composés de :

- **Des Pays pionniers représentant chaque région du monde, qui seront proposés par leurs pairs**
- **Du Groupe de Travail Inter-Agence des Nations Unies sur l'ÉVAC (UNICEF, OMS, ONUDC, HCR, UIT, OIM, OIT)**
- **Des représentants des organisations de la société civile (OSC) proposés par le Forum de la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants, des organisations confessionnelles et des réseaux de survivants.**
- **Des partenaires de développement qui soutiennent l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre des projets pilotes, notamment la Fondation du Fonds d'investissement pour les enfants, Islande.**

Le Secrétariat

Le secrétariat, petite entité au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, assure les opérations quotidiennes, notamment en permettant une communication régulière entre les partenaires, en soutenant les pays pionniers et en fournissant une assistance au GCP et au groupe de soutien principal.

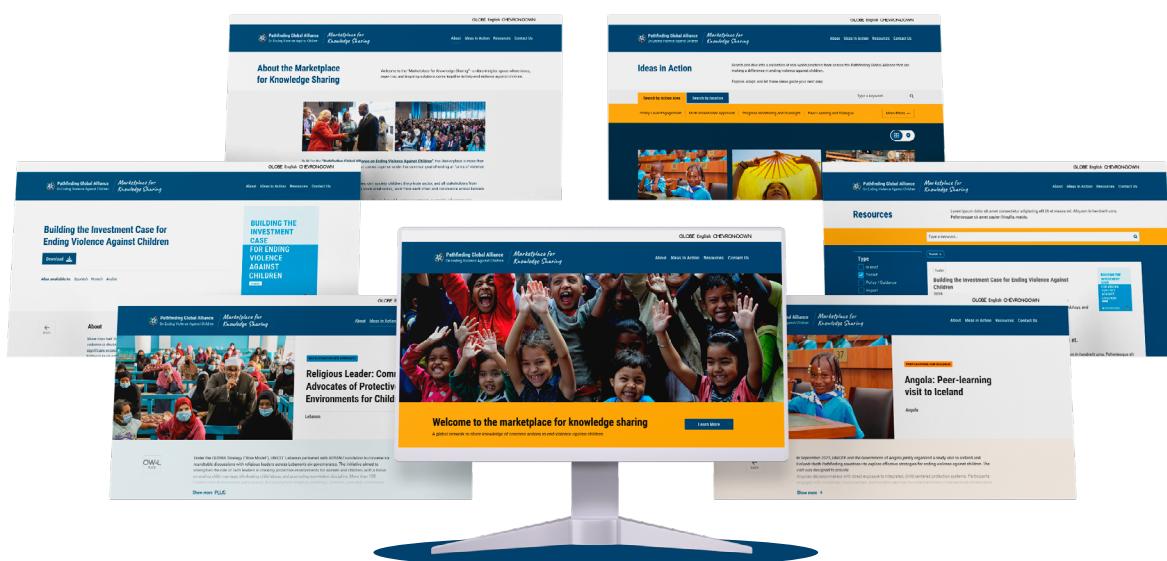
Il gère et entretient la plateforme de partage des connaissances et en assure la pérennité, l'accessibilité et la visibilité.



La plateforme de partage des connaissances

La **plateforme de partage des connaissances** est une plateforme numérique où les pays pionniers peuvent facilement et de manière privée accéder à leur expertise, leurs compétences et leurs informations, ainsi que les partager avec d'autres par divers canaux. Cette plateforme facilitera les échanges de connaissances et l'apprentissage par les pairs entre les pays pionniers. Elle permettra également aux utilisateurs d'apprendre à partir de perspectives diverses et d'être en contact avec des experts dans différents domaines. En outre, elle offrira un accès à des répertoires d'expertise couvrant un large éventail de thèmes et d'aspects identifiés par les pays pionniers et les groupes thématiques.

Elle comprendra une base de **connaissances diversifiée** où les utilisateurs pourront contribuer à du contenu, comme des solutions fondées sur des données probantes, par divers moyens, notamment des vidéos, des tutoriels, des sessions de questions-réponses ou des ateliers en direct. **Construction de communautés de pratique** : la plateforme encourage les interactions grâce à des commentaires, des discussions et des forums, favorisant une communauté où les utilisateurs peuvent interagir et apprendre à partir de points de vue diversifiés. **Profils d'experts et de partenaires** : ils mettent en valeur l'expertise et les qualifications, permettant aux utilisateurs d'identifier des sources de connaissances pertinentes sur des sujets spécifiques. **Renforcement de la coopération adaptée au contexte** : la plateforme améliorera les partenariats ainsi que la coopération bilatérale, triangulaire et multilatérale aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.



Groupes thématiques

Les groupes thématiques reflètent les priorités thématiques au sein des pays pionniers et entre eux. Ces groupes soutiendront également la plateforme, qui sera régulièrement entretenue, mise à jour et supervisée par le Secrétariat, garantissant un accès facile aux ressources et favorisant le partage des connaissances entre les membres.

Les Groupes thématiques sont constitués d'experts issus des pays pionniers, d'organisations régionales et sous-régionales, d'agences des Nations Unies, d'OSC, y compris des organisations confessionnelles (FBOs), d'institutions académiques et d'autres parties prenantes pertinentes. Des réunions régulières (dont la fréquence est déterminée en fonction des besoins) sont organisées avec le Groupe de soutien principal et les pays pionniers. Une collaboration continue avec le Secrétariat est également assurée pour garantir un partage efficace des informations via la plateforme de gestion des connaissances.

Pays pionniers

Les pays pionniers doivent soumettre une **expression d'intérêt formelle** à l'Alliance mondiale par l'intermédiaire du Secrétariat.

La lettre doit être signée par un ministre du gouvernement et indiquer :

- **L'intérêt** du pays à participer en tant que Pays pionnier
- **Son engagement** à accélérer de manière significative les efforts pour mettre fin à la violence contre les enfants (VAC)
- La nomination d'un haut fonctionnaire du gouvernement en tant que **point focal** pour diriger et coordonner les efforts dans le pays

L'organisation **d'une consultation nationale multipartite est une première étape essentielle** pour rassembler les partenaires, établir un agenda commun, prioriser les actions au niveau national et élaborer une feuille de route pour accélérer les efforts visant à mettre fin à la violence contre les enfants (VAC).

Cette feuille de route définit les priorités, les actions clés, les responsabilités, les calendriers et les budgets et sera présentée au groupe de soutien principal.

Chaque année, les pays pionniers informeront le **Groupe de soutien principal des progrès** réalisés en fonction de leur feuille de route.



Annexe I

Par la présente, **[Nom du pays - Entité gouvernementale]** adhère volontairement à l'Alliance mondiale pionnière pour mettre fin à la violence contre les enfants et déclare son engagement à poursuivre la mission, les objectifs et les principes de l'Alliance mondiale, afin de soutenir et d'accélérer les efforts visant à mettre fin à la violence contre les enfants d'ici 2030.

Reconnaît la croissance alarmante du nombre d'enfants confrontés à diverses formes de violence dans le monde, en notant que, malgré tous les efforts importants passés et actuels, le monde n'est pas en passe d'atteindre l'Agenda 2030.

Note que le monde doit s'unir autour des approches intégrées à grande échelle, favorisant des solutions adaptées au contexte et répondant aux besoins spécifiques, afin d'éradiquer la violence à l'égard des enfants.

À cet effet, devient membre de l'Alliance mondiale pionnière pour mettre fin à la violence contre les enfants, afin de soutenir et d'accélérer les efforts visant à éliminer la violence à l'égard des enfants, en renforçant et en investissant dans des services de protection de l'enfance intégrés.

En rejoignant par conséquent l'Alliance mondiale pionnière pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants, s'engage à déployer tous les efforts possibles, dans son domaine d'action et conformément à son mandat, ses capacités, ses priorités, ses procédures et son cadre juridique, pour soutenir la mise en œuvre d'instruments politiques et de programmes au niveau national, selon les besoins, y compris par la promotion de l'apprentissage partagé et la mobilisation de ressources à grande échelle.

Signé par : ... (représentant de haut niveau du pays)

